

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 30 MAI 2022 à 8h30

Date de convocation : 24 mai 2022

Délibération
N°B2022_36

Membres en exercice :	20
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : BELART Xavier

PRESENTS : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES :

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°B2022_34), BELART Xavier (délibération N°B2022_34), HERAS Guillaume (délibération N°B2022_34 et N°B2022_54), LAPALU Christian (délibération N°B2022_34 et N°B2022_54), PY Michel (délibération N°B2022_34), RIO Jean-Louis (délibérations N°B2022_48 et N°B2022_49)

EXCUSES AVEC PROCURATION : GOUIRY Catherine, MARTIN Henri, MONTAGNIER André-Luc

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : LAPALU Christian (à partir de la délibération N°B2022_35 jusqu'à la délibération N°B2022_53)

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : FONDS EUROPEENS LEADER - Individualisation subvention - Appui financier au dossier « Service de Livraison des halles de Narbonne via une Market place collective dédiée » porté par l'Association des Artisans et Commerçants des Halles de Narbonne

Le Grand Narbonne participe au groupe d'Action Locale Leader de l'Est Audois. Le GAL de l'Est Audois a défini une stratégie de développement qui sous-tend le financement de projets par le dispositif Leader. « Valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables » est un des axes du programme.

N°B2022_36 (2)

Les Halles de Narbonne proposent un offre variée de produits locaux : Vins locaux (95% de l'offre des halles en vin), produits oléicoles (huiles, olives Lucques, tapenades,...), productions maraichères (melons, tomates, salades, pommes, très diversifiée selon la saisonnalité), volailles (Labels Fermier, Cathare, œufs locaux, produits gras du Lauragais,...) , fromages (essentiellement du chèvre pour les productions locales), viandes régionales (Haute vallée de l'Aude, Occitanie, Agneau du pays Cathare,...), miels producteurs et produits dérivés , produits de la pêche (petites pêches locales, bassin de productions conchylicoles, criées de proximité), jus de fruits, confitures, charcuteries et plats cuisinés en conserve. Ces produits locaux constituent une part importante du contenu des paniers clients des halles de Narbonne.

La période de confinement a démontré l'intérêt d'un service de commande à distance avec retrait centralisé de la commande aux Halles. A la sortie du confinement, l'association des Halles a souhaité adapter ce nouveau service de commande à distance avec un service de livraison à domicile.

La société Boutigo a été choisie pour mener ce projet :

- Collecte et recueil des produits des commerçants
- Intégration des fiches produits au catalogue de la place de marché
- Identification et mise en valeur des produits locaux
- Paramétrage et mise en place du service de livraison

La demande de soutien financier concerne les dépenses immatérielles :

- Prestation Boutigo : 24 000 € TTC
- Plan média pour promouvoir le nouveau service : 4 800 € TTC

Coût total éligible : 28 800 euros TTC

Plan de financement :

FEADER Leader : 18 432 euros (64 % plafonné à 40 000 euros)

Grand Narbonne : 1 008 euros (3.5 %)

Conseil Régional Occitanie : 3 600 euros (12.5%)

Autofinancement : 5 760 euros (20%)

Vu la délibération N°C67/2015 du 18 mars 2015 portant adhésion à l'association Minervois Corbières Méditerranée et participation du Grand Narbonne au Groupe d'Action Locale GAL de l'Est Audois,

Vu la délibération N°C2017_39 du 30 mars 2017 adoptant le règlement d'interventions financières pour la mise en œuvre d'aides individuelles aux entreprises dans le cadre des politiques intercommunales de développement territorial, de l'économie maritime et du programme stratégique de développement agricole durable,

Considérant l'intérêt et la pertinence du projet au regard du développement des circuits courts sur le territoire du Grand Narbonne,

N°B2022_36 (3)

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'octroyer une participation du Grand Narbonne pour un montant total de 1 008 euros au projet « Service de Livraison des halles de Narbonne via une Market place collective dédiée » porté par l'Association des Artisans et Commerçants des Halles de Narbonne sur un coût total de projet de 28 800 euros TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la notification et la convention d'attribution de subvention ainsi que tout document d'ordre administratif, juridique, technique, ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 2/6/2022
et de sa publication
le : 2/6/2022**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

